puis l'homme s'affaisse dans son fauteuil et s'endort, réveillé de temps en temps par un des assesseurs, lorsqu'il s'agit de donner la parole à un nouvel énergumène. Il essaie de fonder un journal dont le titre est à la fois odieux et ridicule, et dont l'existence ne se prolonge que pendant quelques semaines ; puis, il y a quelques jours, la main de ce Dieu qu'il a nié s'appesantit sur lui. En sortant d'une réunion publique, le froid le saisit ; à peine rentré chez lui, l'apoplexie le terrasse. Il est mort sans avoir recouvré connaissance.

Le jugement de l'histoire sur cette homme sera sévère. Il ne laisse rien derrière lui, si ce n'est du sang et des larmes. Dans ces soixante-quinze années on ne peut citer aucun trait consolant, aucun acte qui compense le mal fait ou conseillé. Quand un homme meurt, il est un hommage qu'on ne lui refuse ordinairement pas : ce sont quelques heures de silence et d'oubli. Cet hommage suprême, Blanqui ne le mérite pas. Devant cette tombe, il n'y a pas place pour le respect. E. B.

Entre radicaux

La *Justice* constate la filiation éminemment gambettiste de la politique dite des petits papiers, qui prend tous les jours une place plus considérable dans les mœurs de la République spéciale dont nous jouissions et publie sur ce sujet un article dont nous extrayons le passage suivant :

C'est si bien là le courant actuel que les docteurs en théologie opportuniste composant la savante faculté de la Chaussée-d'Antin ont, près du boulevard, une maison de goguette, où ils vont avec un faux nez faire des scandales personnels, à côté de M. Brummel.

Vous avez, de parti-pris, rabaissé, désoccupé l'esprit public. Ne vous étonnez pas de ce qui arrive. L'homme politique qui a créé cette situation et qui la maintient a dit un jour : « L'ère des périls finit, l'ère des difficultés commence. »

Il aurait dû dire : « L'ère des petitesses. »

COQUELIN ET LES PRINCES D'ORLÉANS

La *Revue politique et littéraire* conte une amusante anecdote dont M. Coquelin est le héros. Il paraît que le général de Galliffet a fait se rencontrer M. Coquelin à dîner avec le duc d'Aumale et le duc de Chartres. Au début, l'éminent comédien crut devoir, paraît-il, garder une attitude froide et digne. Mais ces princes ! Oh ! ces princes ! quels séducteurs !

Il paraît cependant que M. le duc d'Aumale et M. le duc de Chartres ont su, par une infinité de tours délicats, rendre à son rang ce qui lui est dû. M. Coquelin s'est dit : Tiens ! tiens ! — Puis il a pensé en lui-même, comme Giboyer : « Il n'y a que ces gens-là. Il n'y a encore que ces gens-là ! » Il s'est détendu, il s'est adouci, et finalement il s'est montré tout à fait bon prince à leur égard. L'entretien qu'il a consenti qu'ils eussent avec lui a roulé sur les choses politiques et militaires. Ç'a été un entretien d'étendue et de conséquence. Depuis, M. Coquelin ne cache pas sa satisfaction sur le compte de ces deux seigneurs. — Mais ce n'est pas du tout ce qu'on croit, les princes d'Orléans ! Qu'est-ce qu'on disait donc ? Ils sont très bien ! très bien ! Ils savent se tenir à leur place. Chartres, surtout ! Très gentil, le petit duc, et bon républicain, je vous assure. Pourquoi ne le fait-on pas passer plus vite général ? il faudra que nous le fassions général. — Et vous verrez que le jour où M. le duc de Chartres obtiendra les épaulettes de brigadier, M. Coquelin dira, la main dans son gilet : « Oui, oui ! nous n'avons pas cru que le cousinage avec Chambord dût être un obstacle éternel ! Nous l'avons fait général ! Il ira, le petit duc ; on le poussera. »

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Tentative d'assassinat dans un cabaret de la rue Pellart.

Les consommateurs qui se trouvaient avant-hier en assez grand nombre dans l'estaminet du *Clairon des Zouaves*, ont été vivement impressionnés par une scène sanglante dont ils ont été les témoins et dont voici les principales péripéties.

Dans la soirée, un individu nommé Arthur Dewolff, assez connu dans la maison, mais qui n'y avait pas reparu depuis un certain temps, s'y représenta. On le vit s'entretenir à voix basse avec la maîtresse de l'établissement. Il paraîtrait d'après les déclarations de cette personne, que Dewolff la pressait de faire une promenade avec lui « nous irons en voiture à Mouscron, insista-t-il, et nous amuserons bien. » En effet, une voiture de place dans laquelle il était venu stationnait à la porte.

Malgré les instances de Dewolff, la cabaretière refusa obstinément, alléguant sa besogne, à laquelle elle était seule à suffire. Alors l'individu changeant de ton, entra dans une colère si violente, que la cabaretière jugea prudent de s'esquiver.

Dewolff, de plus en plus furieux, se mit à sa poursuite et, croyant qu'elle s'était réfugiée dans sa chambre, située au premier étage de la maison, s'y rendit. La porte était fermée. Dewolff n'hésita pas, et, au moyen de deux vigoureux coups de pied, la fit voler en éclats.

Cette violence était inutile ; la pièce était vide ; la cabaretière s'était enfuie dans la rue et non dans sa chambre.

Le forcené désappointé descendit et quitta l'estaminet. Le voyant s'éloigner, la cabaretière revint vaquer à ses affaires. Mais à peine était-elle rentrée que Dewolff reparut l'air calme et radouci. Il se remit à causer, priant la cabaretière de l'excuser et comme gage de réconciliation de lui donner la main. Elle s'y refusa. Dewolff insista, en avançant ; elle se retira à mesure ; de sorte qu'ils firent ainsi le tour d'une table, à plusieurs reprises. Jusqu'ici, le jeu n'était pas grave, mais un incident allait tout-à-coup lui donner un dénouement funeste.

Un nouveau consommateur entra ; la cabaretière quitta Dewolff pour servir à l'arrivant, le verre de genièvre qu'il demandait. Mais au moment où elle prenait la bouteille sur le comptoir, Dewolff sortit brusquement de sa poche un revolver, la mit en joue et tira. La malheureuse poussa un cri déchirant et se précipita hors de l'estaminet par la porte de la cuisine.

La balle n'avait pas porté. Dewolff lâcha une seconde fois la détente, la balle manqua encore le but et s'en alla briser le vitrage de la porte par où venait de disparaître la cabaretière. Un homme qui se trouvait dans la cuisine a été atteint par quelques débris de verre.

Voyant sa seconde décharge restée infructueuse, Dewolff lancé à la poursuite de la cabaretière lui envoya encore deux balles, dont l'une vint se loger dans le cou de la malheureuse femme qui tomba baignée dans son sang.

Ce dénouement déplorable s'était accompli en quelques secondes. Les personnes présentes avaient à peine eu le temps de se précipiter sur le meurtrier qu'ils ne purent saisir qu'après la tentative d'assassinat perpétrée. Dewolff a été immédiatement livré à la police, pendant qu'on transportait dans sa chambre la cabaretière à laquelle il était urgent de donner les soins que réclamait son état.

La balle qui a pénétré assez avant dans les chairs, n'a pu être extraite sur le champ. Elle le sera aujourd'hui. Néanmoins la vie de la blessée n'est pas en danger, à moins qu'il ne survienne des complications inattendues.

Le meurtrier est agé de 28 ans. C'est le plus mauvais drôle qu'il soit possible. Son casier judiciaire est des mieux fournis : il porte entr'autres une condamnation à 5 ans de prison pour bris de clôture et incendie volontaire commis en Belgique, son pays natal.

P.-S. — L'enquête a continué hier. Elle est menée par M. le Commissaire du 1er arrondissement.

Arthur Dewolf demeurait depuis trois mois au *Clairon des Zouaves* et entretenait avec Mme veuve Ingelrans des relations qui n'étaient un secret pour personne. Cependant, il y a quelque temps, la discorde éclata entr'eux. Commandité par M. L.. fils, de Tourcoing, Dewolf faisait le commerce de chevaux, mais comme en ces derniers temps, son commerce était loin d'être prospère et que lui-même se livrait à de fortes dépenses, sa commandite lui fut retirée et dès lors Dewolf se trouva sans ressources.

Cette nouvelle situation ne l'effraya pas trop. Il déclara même qu'il avait pris la résolution de ne plus se livrer à aucun genre de travail. Il voulait vivre aux crochets de la cabaretière, mais ce n'est pas ainsi que celle-ci l'entendait. Elle donna son congé à Dewolf.

L'ex-marchand de chevaux se montra très-courroucé de ce changement d'attitude de la part de la veuve. Il y a quinze jours environ, il revint dans le cabaret, y mena grand bruit et alla même jusqu'à briser tous les verres qu'il put saisir, en disant : « Je préférerais la tuer que de la voir appartenir à un autre. »

On a vu plus haut comment Dewolf a essayé de mettre sa menace à exécution. L'assassin ne montre aucun repentir. On nous cite même de lui les paroles suivantes adressées à l'agent qui le conduisait au dépôt de sûreté.

« Est-ce qu'elle est morte ? s'il en est ainsi, je ne me f... moque pas mal de dix ans de bagne. »

Le médecin-légiste considère l'état de la blessée comme très-grave. L'extraction de la balle n'a pas encore été pratiquée.

Le parquet a fait une descende aujourd'hui à Roubaix.

UNE VENGEANCE AU VITRIOL A ROUBAIX.

En sortant de chez elle, rue de la Lys, au fort Nutel, vendredi soir, Mlle X... fit rencontre d'un individu nommé Jules Leman, qu'elle connaissait.

Il l'accosta.

Une altercation s'engagea très vive ; d'amers reproches furent échangés, puis, tout-à-coup, des cris perçants et la chute d'un corps. C'était la jeune fille qui tombait évanouie.

Quant à Jules Leman, il se sauvait à toutes jambes.

Des personnes accoururent, les unes, prodiguer des soins à Mlle X..., les autres se mettre à la poursuite du fugitif qui venait selon toute probabilité, de commettre une mauvaise action.

Revenue à elle, Mlle X... déclara que Jules Leman l'avait interpellée au passage, lui demandant de renouer avec elle les relations qu'elle avait rompues. Sur le refus catégorique qu'elle lui fit, Jules Leman sortit une fiole de sa poche et lui en jeta le contenu au visage. Effrayée, elle avait fait un bond en arrière, de sorte que le liquide projetée ne l'atteignit qu'à l'épaule.

Heureusement pour elle, car la fiole contenait du vitriol. L'acide corrosif a pénétré au travers de l'étoffe jusqu'aux chairs de l'épaule et du bras en y faisant d'assez larges brûlures, mais qui, en définitive, sont sans danger.

Dans l'interrogatoire que le commissaire de police lui a fait subir, Jules Leman a déclaré s'être procuré le vitriol, chez un marchand de couleurs de Roubaix qu'il a désigné, avec l'intention bien arrêtée d'accomplir sa criminelle tentative.

Jules Leman, d'après les renseignements de l'enquête, a déjà été condamné en 1866 à 5 ans de prison, pour faux. Il est père de deux enfants abandonnés dans un hospice de Paris qui n'a pas voulu les lui rendre, un jour qu'il les redemandait, à cause de sa conduite détestable.

Une personne qui a arrêtée Leman, nous raconte un petit incident curieux. Dans sa fuite plusieurs objets s'échappèrent de ses poches et furent ramassés par ceux qui le poursuivaient, et ils ne furent pas peu surpris d'y trouver une masse de valeurs toutes obligations de la ville de Paris.

Le premier jour de l'an a été des plus dramatiques dans la commune d'Hem. Un boulanger, nommé Ducatillon, s'apercevait depuis quelques jours qu'on venait le voler régulièrement, chaque soir, à la même heure. Fatigué de ces vols, il résolut de guetter le malfaiteur. Le 1er janvier, il fit une fausse sortie pour tromper le voleur, et se mit en faction à la fenêtre de son grenier. Après une heure d'attente, il le vit escalader la muraille de la cour. Il frappa alors un coup de pied sur le plancher pour avertir sa femme qui devait aller chercher main forte. Mais le malfaiteur l'avait entendu et prit la fuite. Ducatillon alors lui tira un coup de fusil, dans l'intention, a-t-il dit, de lui faire peur. Malheureusement, la charge complète du fusil atteignit le voleur à la tête et aux épaules et le blessa très grièvement. Il retomba dans la cour ; on se saisit de lui et on le conduisit à la gendarmerie, à Lannoy. C'est un vaurien de la pire espèce, un nommé Grain, déserteur depuis 15 jours et signalé à la police. On craint pour sa vie, car il a reçu plusieurs plombs dans le crâne.

P. S. — Le parquet de Lille est venu à Hem cette après-midi.

Demain mardi, 4 janvier, de 2 à 4 heures de l'après-midi, aura lieu le 2e tour de scrutin pour l'élection de deux Juges suppléants du Tribunal de Commerce de Roubaix.

Nous lisons dans le *Journal officiel* d'aujourd'hui :

« Par décret du Président de la République en date du 31 décembre 1880, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, la médaille militaire a été conférée à M. Faidherbe (Louis-Léon-César), général de division, grand chancelier de la Légion d'honneur, grand-croix de l'ordre du 3 février 1880 ; 40 ans de services, 25 campagnes, 1 blessure. »

Les nouvelles lignes de chemin de fer dites *du Cambrésis* éprouvent en ce moment un peu de retard dans leur projet.

En effet, la conférence mixte vient de donner son avis sur le projet de chemin de fer de Fourmies à Catillon, par Wignehies, Etrœungt, Boulogne, Cartignies, Fayt et Prisches.

Le génie militaire repousse le tracé de la compagnie du Cambrésis, comme constituant une ligne d'invasion, pouvant permettre à l'ennemi de pénétrer à l'intérieur, sans rencontrer de défense, c'est-à-dire une place forte.

Par suite, la compagnie du Cambrésis vient de mettre à l'étude un nouveau tracé d'après lequel la ligne de Fourmies, au lieu de venir se raccorder à Catillon, irait aboutir à Caudry, en passant, à partir de Prisches, par, ou près Landrecies, Fontaine-au-Bois, Bousies, etc.

Le tracé de Fourmies à Prisches ne serait pas changé.

La compagnie espère pouvoir saisir le Conseil général de cette nouvelle étude dans sa session d'avril.

Dimanche matin, dans toutes les églises a été lue la lettre des vicaires-généraux demandant des prières pour Son Em. le cardinal-archevêque de Cambrai, dont l'état reste fort alarmant.

M. Cauest, après avoir construit une église et un presbytère au rejet de Beaulieu, hameau éloigné de Catillon, qui manquait de secours religieux, a demandé à y être nommé chapelain pour pouvoir achever son œuvre.

M. Lesne, curé de Locquignol, nommé à Câtillon, est remplacé par M. Waller, vicaire de Bousbecques.

M. Chavatte, vicaire de Raches, nommé à Bousbecques, est remplacé par M. Dervaux, nouveau prêtre.

Il sera procédé, le samedi 8 janvier 1881, à 3 heures après-midi, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Tourcoing, sur mise-à-prix, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, à l'adjudication des droits à percevoir sur les places aux foires et marchés, pendant l'année 1881, selon les charges, clauses et conditions dont on pourra prendre communication au secrétariat de la Mairie.

La mise à prix sera faite à l'ouverture de la séance.

On lit dans le *Petit Nord* :

« Les nouvelles de la santé de M. le sénateur-maire de Lille sont meilleures. Il a écrit ces jours-ci à ses amis, ce qu'il avait été dans l'impossibilité matérielle de faire depuis un mois.

Espérons que cette amélioration ne fera que s'accroître. »

On lit dans le *Courrier d'Armentières* :

« A l'occasion du 10e anniversaire de la guerre de 1870-1871, un service solennel sera célébré dans l'église de la Chapelle d'Armentières le lundi 10 janvier, à dix heures et demie, pour les enfants de cette commune morts victimes de la guerre contre la Prusse.

» Il est bon de ne pas laisser passer, sans y attacher une grande importance, les souvenirs qui se rattachent à cette triste époque ; il est salutaire d'entretenir dans tous les cœurs un culte pieux et reconnaissant envers ceux qui ont, au prix de leur sang, cherché à sauver l'honneur et l'indépendance de la patrie. »

La vérification des poids et mesures aura lieu cette année, dans l'arrondissement de Lille, du 16 mai au 31 août.

Pour les communes du ressort du bureau de Roubaix, cette opération sera pratiquée du 2 juillet au 31 août.

Une cabaretière de la rue des Lougues-Haies, Victoire Dufour, est tombée morte hier, dans un couloir situé au premier étage de la maison qu'elle habite.

La cause de sa mort est attribuée à une congestion, amenée par l'abus des boissons alcooliques.

Un habitant de la rue de l'Ouest, Henri Garcette, a été arrêté hier, pour détournement de gage au moyen de promesses mensongères.

Cet homme s'est fait remettre de cette façon un titre de rente qu'il avait déposé, comme garantie, entre les mains d'un notaire de Roubaix.

On a écroué, hier, à la prison municipale, un habitant d'Hellemmes, Toussaint Piron, qu'un agent avait surpris mendiant, la nuit. Cet individu était ivre. Il s'est rebellé contre l'agent qui l'a arrêté.

Un autre mendiant, Jean Caudrelier, s'est présenté dans plusieurs maisons de commerce, réclamant des étrennes, et ne s'en allant pas qu'on ne lui eût fait quelque aumône. Il a aussi été arrêté.

Un accident dont les conséquences eussent pu être déplorable est arrivé dimanche soir à Lille, au quai St-Martin. Mlle D..., accompagnée de ses trois frères, se rendait en visite chez un parent dont le bateau est amarré au petit rivage. Une planche avait été jetée pour établir la communication entre le quai et ce bateau. L'un des frères de Mlle D... avait déjà franchi ce pont improvisé, quand celle-ci se disposa à son tour à suivre le même chemin. Malheureusement trompée par l'obscurité, elle posa le pied à faux et tomba dans le canal entre le bateau et le quai.

Quelques jeunes gens sautèrent dans une barque, un homme se jeta immédiatement à l'eau et en moins de cinq minutes le sauvetage fut accompli. Mlle D... n'avait nullement perdu connaissance. On la transporta dans le bateau où les soins les plus empressés lui furent aussitôt prodigués. Si l'émotion qu'elle a dû nécessairement ressentir ne la rend pas malade, il n'y a à craindre pour elle que les conséquences d'un bain froid forcé à cette époque de l'année.

La chaire de botanique de la Faculté des Sciences de Lille est déclarée vacante.

Un délai de 20 jours à dater de la présente publication est accordée aux candidats.

On a arrêté, hier matin, un individu né à Bondues. Il était occupé à enlever des lapins, dans une maison de la Croix-Rouge. Cet homme s'appelle Jules Verhelle.

Le mois dernier, M. Quesnay, photographe, rue du Cirque, à Lille a été victime d'un vol assez important. En son absence, on a pénétré chez lui le soir, à l'aide d'escalade et d'effraction, et enlevé de l'argent et des bijoux.

Quelques jours plus tard, M. Quesnay eut l'idée de faire insérer dans les journaux la nomenclature des objets volés. On avait seulement des soupçons sur l'auteur du vol. La lumière ne se tarda pas à se faire. La maîtresse du voleur se présenta, rapportant un bijou que ce dernier lui avait donné.

Une autre personne de la Madeleine rapporta une bague qu'elle avait reçue, en ayant soin d'indiquer de qui elle tenait ce cadeau. On ne saurait trop louer cette délicatesse de conscience.

Le voleur avait contracté un engagement et était désigné pour l'Afrique. C'est là qu'il a été arrêté. Il arrivera à Lille, dit-on, dans le courant de la semaine prochaine.

La rue des Trois-Couronnes est, régulièrement, les dimanches et jours de fête, le théâtre de rixes sur lesquelles nous attirons encore une fois l'attention sérieuse de la police.

Hier, vers neuf heures du soir, des militaires et des civils y ont échangé force horions, avec accompagnement de carreaux cassés et de portes brisées. L'arrivée d'une patrouille de chasseurs a pu seule mettre un terme à ce vacarme.

Si la police est impuissante à prévenir et à réprimer les désordres qui se reproduisent si souvent dans un quartier aussi fréquenté, à deux pas du poste central, et qui constituent un véritable scandale, l'autorité militaire ne pourrait-elle intervenir ?

Nous croyons être, en lui signalant le fait, l'écho des plaintes légitimes de tout le quartier. (*Propagateur*.)

L'éclipse partielle du soleil que nous avions annoncée, a commencé à 1 h. 57 du soir.

Le disque noir de la nouvelle lune est arrivé lentement par le côté occidental, c'est-à-dire à droite de l'observateur, a échancré petit à petit le disque lumineux, est arrivé à en couvrir les 32 centièmes ou le tiers, puis, continuant son cours, a glissé sur le disque solaire et l'a abandonné vers 3 h. 38 m.

Grandeur de l'éclipse : 0,710, le diamètre du soleil étant 1.

Les registres d'inscriptions pour le deuxième trimestre de l'année scolaire 1880-81 resteront ouverts, au secrétariat de la Faculté de médecine et de pharmacie de Lille, du 3 au 15 janvier.

Le 15, à quatre heures du soir, ils seront irrévocablement clos.

Vendredi dernier, la police a arrêté deux individus fortement soupçonnés d'être coupables du vol commis mercredi, à l'église Saint-André, à Lille, en fracturant deux troncs.

Les inondations dans le Nord

A Condé, les eaux n'ont baissé que de cinq centimètres, et à Mortagne d'un centimètres. La navigation est rétablie depuis dimanche matin à Merville, à la Gorgue, il n'y a presque plus d'eau dans les bas quartiers.

On ne peut encore apprécier les dégâts même approximativement ; mais ils sont considérables.

Secours aux inondés du Nord. — Le ministre de l'intérieur vient de mettre à la disposition du préfet du Nord une allocation de 1,000 francs pour lui permettre de pourvoir aux premiers besoins des inondés nécessiteux de ce département.

NOUVELLES MILITAIRES

NOMINATIONS

M. Riff, lieutenant-colonnel du génie, sous-chef d'état-major du 1er corps d'armée, est promu colonel.

M. de Boüyn, lieutenant au 43e de ligne, est nommé capitaine au 55e de ligne à Nîmes.

M. Cobus, lieutenant au 1er bataillon de chasseurs, est nommé capitaine au 16e bataillon à Lille.

M. Colin, lieutenant au 141e de ligne, est nommé capitaine au 84e de ligne.

M. Bertrand, lieutenant au 110e de ligne, est nommé capitaine au corps.

M. Blancher, lieutenant au 109e de ligne, est nommé capitaine au 73e de ligne.

M. Leleu, lieutenant au 33e de ligne, est nommé capitaine au 126e.

M. Giquet de Pressac, lieutenant au 1er de cuirassiers, est nommé capitaine.

M. Roques de Borda, lieutenant au 5e de dragons, est nommé capitaine.

M. Chalvet, lieutenant de cavalerie en non activité, est replacé au 1er de cuirassiers.

M. Hudellet, sous-lieutenant au 1er de cuirassiers, est nommé lieutenant au corps.

M. de Caulmes, sous-lieutenant au 14 de dragons, est nommé lieutenant.

M. Paulhaie, adjoint de 1re classe du génie à Béthune, est nommé adjoint principal de 2e classe.

M. Leloup, adjoint de 2e classe du génie à Avesnes, est nommé adjoint de 1re classe à Béthune.

M. Deforge, ex-sous-officier, est nommé sous-lieutenant au 2e régiment territorial d'infanterie à Valenciennes.

M. Labourt, capitaine de cavalerie, est nommé major au 14e de dragons.

M. de Dampierre, sous-lieutenant de cavalerie, est nommé lieutenant au 1er de cuirassiers.

M. Abonnean, sous-lieutenant de cavalerie, est nommé lieutenant au 1er de cuirassiers.

M. Meyer, sous-lieutenant de cavalerie, est nommé lieutenant au 1er de cuirassiers.

M. Maurer, lieutenant au 1er de cuirassiers, passe au 3e chasseurs d'Afrique.

Le crime de Basuel

Voici quelques détails complémentaires sur le crime épouvantable commis vendredi à Basuel, canton du Cateau.

La petite Marie Gourdin, enfant naturelle avait été recueillie depuis quelque temps par des parents, qui ont eux-mêmes cinq ou six enfants. La mère de cette pauvre petite mène, dit-on, une existence peu honorable et n'habite pas Basuel. Vendredi matin, entre huit et neuf heures, la mère adoptive de la petite Marie, qui est aussi sa tante, se trouvait seule avec elle dans leur habitation, son mari travaillant à Catillon, et ses autres enfants étant sortis pour vaquer à leurs occupations.

Vers neuf heures, la tante de la petite Gourdin sortit elle-même pour rincer son linge dans le voisinage. Dix minutes après, des voisines aperçurent encore la petite Marie à l'une des fenêtres de la maison prenant jour sur la grande route, maison qui est contiguë à deux autres habitations.

Vingt minutes à peine s'étaient écoulées depuis son départ, quand la tante, en rentrant dans son fournil qui se trouve derrière son habitation, se trouva en face d'une mare de sang dans laquelle baignait le cadavre affreusement défiguré de la petite Marie. L'assassin paraît s'être acharné comme un fou furieux, ivre de sang. La justice qui s'est rendue, dès hier, sur le lieu du crime, a constaté que le cadavre portait la trace de *trente-neuf blessures* faites avec une arme qu'on croit être un couteau-poignard très étroit et bien affilé. Dix-sept blessures aux environs du cœur, 4 au ventre et le reste dans le dos, sur l'épaule et le bras gauche à la figure ; le cœur, l'estomac, le foie, les intestins transpercés, telle est la constatation affreuse qu'a faite la justice.

On se perd en conjectures sur ce crime atroce commis en plein jour, dans une maison voisine de deux autres dont les habitants disent *n'avoir absolument rien vu ni entendu*.

La mère nourricière de la petite Marie a déposé aussi du fait suivant : Pendant sa courte absence, un porte monnaie contenant environ 25 francs aurait été enlevé d'un tiroir, que le voleur n'a eu que la peine d'ouvrir.

Quant à l'assassin, on ne découvre sa trace nulle part. A peine parle-t-on vaguement d'un individu qui se serait présenté dans une ferme du voisinage, où il avait affaire, et auquel on aurait trouvé un air singulier.

Le fournil où a été commis le meurtre a accès sur une pâture non close, par laquelle l'assassin se sera sans doute introduit dans l'habitation.

DUNKERQUE. — Hier eut lieu l'inauguration du « *Patent slip* » de Dunkerque. C'est un plan incliné sur lequel on hisse les navires afin de pouvoir faire à la coque, toutes les réparations qui nécessitent que le navire soit complètement à sec. L'administration du « *Patent slip* » avait annoncé que pour en faire l'essai elle hisserait gratuitement le premier navire qui voudrait se faire réparer. Un grand trois-mâts italien *l'Agostino D* appartenant à M. Degaegoti, de Camogli, près Gênes voulut tenter l'aventure. A 11 heures, à l'heure de la pleine mer il se présenta donc à l'entrée du plan incliné sur lequel il s'engagea facilement. Le hissage commencé aussitôt paraissait devoir se faire dans de très bonnes conditions. Mais soit que le navire ne fut pas au milieu de la coulisse, soit que les précautions eussent été mal prises, le navire arrivé aux trois quarts du plan, glissa de la coulisse et chavira complètement sur babord, broyant les madriers et coussinets du *Patent slip*. Comme il a à bord 300 tonneaux de lest environ et qu'il est lui-même d'une hauteur considérable et d'un poids énorme (il jauge 749 tonneaux et porte en lourd 1,100,000 kil. environ), il fatigue beaucoup et il est à craindre qu'il ne soit très compromis. Sa quille est brisée à l'arrière en dessous l'estambot près du gouvernail.

Ce sinistre a vivement impressionné toute la population de Dunkerque qui attendait depuis longtemps cette cale de réparations devenue si indispensables dans notre port. Il y a lieu néanmoins d'espérer qu'elle sera promptement rétablie, dès qu'on aura pu en retirer le navire *Agostino D*. Comme elle a été construite avec le plus grand soin, la maçonnerie n'a heureusement pas bougé, ce qui eut été un véritable désastre.

AVESNES. — Thomas, le fameux fraudeur arrêté dernièrement par la gendarmerie et blessé, avait été admis à l'hôpital d'Avesnes.

Malgré sa blessure, il a failli s'évader hier. On l'a transféré aussitôt après à la prison. L'extraction de la balle que lui a envoyée un gendarme n'a encore pu être pratiquée.

AULNOYE. — Le train de Valenciennes qui arrive à Aulnoye à sept heures du soir est resté en détresse au Quesnoye. Une machine d'Aulnoye demandée par télégraphe n'est rentrée à Aulnoye qu'à neuf heures 1/2. Pas d'accidents.

LA FERTÉ-MILON. — Ces jours derniers, à deux heures du matin, les nommés Alfred Borgnon, 21 ans, et Palmyre Merlier, 18 ans, après s'être attachés ensemble au moyen de mouchoirs de poche autour du cou, par le milieu du corps et aux jambes, se sont jetés dans le canal de l'Ourcq, près de l'écluse de La Ferté-Milon, avec l'intention bien arrêtée de se noyer.

Ils en ont été retirés sains et saufs par l'éclusier qui est sorti à ce moment visiter son écluse pour la hauteur des eaux.

La jeune fille est enceinte des œuvres du jeune homme. La mère de celle-ci s'opposait à leur union ; aujourd'hui paraît-il, elle a changé d'avis et a donné immédiatement par écrit son consentement.

SAINT-AMAND. — Hier matin, près la gare de Saint-Amand, un train de voyageurs a tamponné un train de marchandises. Il en est résulté une violente collision. Un certain nombre de voyageurs auraient été blessés, dont deux militaires grièvement.

— TETEGHEM. — M. Coffinier, ancien sous-préfet d'Abbeville, a été nommé à la perception de Teteghem, 1re classe.

— CAMBRAI. — Voici les résultats des élections au tribunal de commerce de Cambrai. — Sont élus : président, M. Bautista, juges : MM. Mallez Paul ; Moraux Edouard ; juges suppléants : MM. Brunelle-Pierson, Coupé Léon.

ESQUEHÉRIES (Aisne). — Le 29 décembre, vers 6 heures du soir, un assassinat été commis sur la personne de Marianne Crinon, âgée de 51 ans, ménagère.

L'assassin n'est autre que son mari, le nommé Hubert François-Elie, âgé de 44 ans, cordonnier ; à huit heures du soir il est allé se constituer prisonnier entre les mains de la gendarmerie de Neuvion.

Il a tiré un coup de fusil à bout portant sur sa femme qui a eu le cou traversé et la colonne vertébrale brisée ; la mort a été instantanée.

Les époux Hubert faisaient depuis longtemps mauvais ménage et le crime a été commis à la suite d'une nouvelle discussion.

— LAMBRES. — Ces jours derniers, le nommé Lammiaux, de Lambres, avait été acheter dans les environs une botte d'osiers. il pleuvait à torrents, le vent soufflait avec force. Tout à coup une bourrasque s'éleva et Lammiaux, qui suivait les bords de la Lys, fut précipité dans l'eau.

Ce n'est que le lendemain matin, lorsqu'on retrouva sa botte d'osier et sa casquette, qu'on eût connaissance de l'accident.

Malgré toutes les recherches qui ont été faites dans la rivière, son cadavre n'a pas encore pu être retrouvé.

— VALENCIENNES. — L'inauguration des tramways de Valenciennes a eu lieu jeudi. M. le Préfet du Nord y assistait.

— VIEUX-CONDÉ. — Vendredi, vers six heures du matin, le feu s'est déclaré dans la ferme de M. J. Lepreux, cultivateur. Les pertes sont évaluées à 2,000 fr. Il y assurance pour 7,000 fr. Six personnes de la famille qui s'étaient réfugiées dans la cave ont failli périr asphyxiées par la fumée. Elles n'ont dû leur salut qu'à deux courageux pompiers, Armand Marissal et Bocquet, qui ont été chaleureusement félicités.

— EPERLECQUES. — M. Idatte, ancien lieutenant blessé, est nommé à la perception d'Eperlecques, 3e classe.

Convois funèbres et Obits

La famille DASSONVILLE, BOULANGER vous prie d'assister à l'OBIT SOLENNEL DU MOIS qui sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, le mercredi 5 janvier 1881, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Auguste COUSIN, décédé à Roubaix, le 3 décembre 1880, dans sa 85e année — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 5 janvier 1881, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Alexandre MAZURE, manufacturier, chevalier de la Légion d'Honneur, décédé à Paris, le 5 janvier 1879, dans sa 63e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille HOUTTEMONNE-VANTRAPPE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Martin VANTRAPPE, décédé à Roubaix, le 1er janvier 1881, à l'âge de 71 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mardi 4 courant, à 9 heures en l'église Notre-Dame. — L'assemblée à l'Hôtel-Dieu, à 8 heures 1/2.

Les amis et connaissances de la famille DELEMARLE-GAILLET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Joséphine GAILLET, décédée à Roubaix le 3 janvier 1881, dans sa 27e année, vous prient d'assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 5 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Beaurewaere, 112.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 4 janvier 1880, à 10 heures pour le repos de l'âme de Monsieur Léon SCRÉPEL, époux de Dame Victorine DELERUE, décédé à Roubaix, le 3 janvier 1879, à l'âge de 41 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Ste-Elisabeth, le mercredi 5 janvier 1881, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Julie-Henriette DESCAT, décédée à Roubaix, le 5 janvier 1879, à l'âge de 75 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

ÉPHÉMÉRIDES

SAMEDI 1er JANVIER. — *Circoncision*. — 1322. — ÉTABLISSEMENT DU COLLÈGE DU PLESSIS PAR GEOFFROY DU PLESSIS, SECRÉTAIRE DE PHILIPPE-LE-LONG.

Du Plessis, comblé de dignités, de faveurs, de tous les avantages de la fortune, mit son hôtel à la disposition des écoliers pauvres, abandonna ses biens pour pourvoir à leur entretien et se retira presque dénué de ressources chez les religieux de Marmoutiers.

Cet établissement porta d'abord le nom de collège Saint-Martin et ne prit celui de son fondateur qu'après sa mort.

Du Plessis, il faut le remarquer, n'était pas même à cette époque reculée le premier bienfaiteur des étudiants. Il avait déjà eu de nombreux devanciers. Paris, grâce aux libéralités d'une reine et au désintéressement de religieux et de prélats, possédait déjà 15 collèges, tous pourvus de bourses, et dans lesquels des écoliers sans fortune et souvent de modeste condition faisaient gratuitement leurs études.

Le nombre de ces bourses augmenta sans interruption depuis le moyen âge jusqu'à la révolution. Au XVIIIe siècle sur une population scolaire de 74,000 élèves répandus dans 672 collèges disséminés dans tout le royaume, 40,500 à peu près, soit 4 sur 7, faisaient leur éducation pour rien.

DIMANCHE 2 JANVIER. — *Saint-Marcellin*. — 1604. — LE PARLEMENT ENREGISTRE L'ÉDIT DE HENRI IV POUR LE RAPPEL DES JÉSUITES EN FRANCE.

Henri IV, dès son avènement au trône, avait amnistié les partisans de la Ligue, en 1598 il avait accordé la liberté de conscience aux protestants ; il ne put souffrir que les Jésuites fussent plus longtemps sacrifiés à la vengeance de leurs ennemis et les rappela en 1603 par un édit daté du 1er septembre.

Les membres du Parlement vinrent lui faire des remontrances à ce sujet et le supplièrent de revenir sur sa décision, mais le roi resta inébranlable et leur répondit : « Si les Jésuites n'ont été jusqu'à présent en France que par tolérance, Dieu me réserve cette gloire que je tiens à grâce de les y établir. L'Université les a contrepointés, mais ça été ou parce qu'ils faisaient mieux que les autres, témoin d'affluence des écoliers qu'ils avaient en leurs collèges, ou parce qu'ils n'étaient incorporés en l'Université. Ils attirent, dites-vous, les enfants qui ont l'esprit bon et choisissent les meilleurs, et c'est de quoi je les estime. Ne faisons-nous pas de choix des meilleurs soldats pour la guerre ?

» Laissez-moi le maniement et la conduite de cette compagnie. J'en ai maîtrisé et gouverné de plus difficiles et malaisées à conduire. » Cet édit fut définitivement enregistré le 2 janvier 1604.

Inondations en Belgique

L'Escaut commence à déborder à Audenarde et aux environs.

La Dendre n'est plus que de trois centimètres au-dessous des rives et grossit encore.

—

On télégraphie de la Haye, 2 janvier :

« La situation du Brabant septentrional est navrante. Quarante villages sont inondés. Malgré des efforts surhumains, il est impossible de porter partout secours ; plusieurs personnes se sont noyées, nombre de maisons se sont écroulées. »

C'est la digue de Nieuwkuyk, entre les villes de Heusden et Altena (Brabant septentrional), qui s'est rompue sur une étendue de 60 mètres et a inondé toute la contrée environnante. En quelques heures plus de vingt villages étaient envahis par les eaux.

La force du courant était telle que plusieurs maisons furent littéralement emportées par les flots, d'autres inondées jusqu'au toit. Les habitants des maisons restées debout se trouvant dans l'impossibilité de se sauver, agitaient de leurs toits, des drapeaux en guise de signal de détresse.

Les habitants dont les demeures étaient moins atteintes, se sont réfugiés avec ce qu'ils ont pu emporter, dans les localités les plus proches. Plus de 300 nécessiteux étaient arrivés dans ces conditions à Heusden.

On voyait des hommes en haut des arbres et des mères éplorées, entourées de leurs enfants presques nus, sur le sommet des toits. Une dizaine de malheureux se trouvaient dans cette périlleuse situation lorsque le mur s'écroula. Heureusement le toit tomba à plat dans l'eau et les inondés entraînés sur ce radeau improvisé, furent jetés contre un autre toit auquel ils se cramponnèrent. Une barque, montée par d'intrépides sauveteurs, vint les délivrer.

Beaucoup de personnes hommes et femmes, mais surtout des enfants, manquent à l'appel.

Plus de cent têtes de bétail ont été noyées On signale également la perte de plusieurs habitants mais le chiffre n'en peut encore être fixé.

Des vivres sont envoyés par bateaux aux habitants emprisonnés.

Les communications entre la plupart des villes néerlandaises, riveraines de la Meuse ne se font plus que par bateau.

Depuis dimanche les eaux de la Meuse baissent un peu, tandis que celles de l'Escaut montent toujours.

—

On écrit de Liège en date du 1er janvier : « Légère baisse ce matin. Les côtes du 31 décembre marquaient à l'écluse d'Avroy 61m. Ce matin, à 8 h. la côte marquée, à la même écluse, 60m95. »

—

On écrit de Maestricht, en date de samedi : « Depuis hier matin, le niveau de la Meuse n'a baissé que de 8 centimètres : l'échelle marquait ce matin 3 m. 48 c. A midi, les eaux étaient stationnaires. »

A NAMUR. Nos rivières baissent moins rapidement qu'on l'aurait cru. La cause en est à la chute d'eau assez considérable qui a eu lieu ces derniers jours, et avant-hier encore.

La Meuse déborde encore quelque peu à Jambes et à La Plante, la rue du Parc est à peu près remise à sec. Çà et là dans les bas-fonds, à Jambes et à la Plante,